



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et Madame la ministre de la Justice.

Dans le cadre de sa stratégie ProtectEU pour la sécurité intérieure de l'Union, la Commission européenne a récemment présenté une proposition visant à renforcer les mandats de l'Office de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust). L'objectif de cette proposition est d'adapter la réponse policière et judiciaire de l'Union européenne à une criminalité de plus en plus transfrontalière, organisée et technologique.

Cette réforme prévoit notamment un doublement du budget d'Europol, pour le porter à près de 3 milliards d'euros dans le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034, ainsi qu'une hausse des effectifs de l'agence, qui passeraient d'environ 1 400 à 2 000 agents. Pour Eurojust, la Commission propose une augmentation du budget annuel, de 70 à 100 millions d'euros, et le recrutement de 80 agents supplémentaires, portant l'effectif total à 450 personnes.

Le mandat d'Eurojust serait par ailleurs élargi à de nouveaux domaines, dont la cybercriminalité, les violations des sanctions européennes et les violences basées sur le genre, avec l'ambition de rendre l'agence plus proactive et en mesure d'ouvrir des enquêtes de sa propre initiative, et non plus seulement de réagir aux demandes des États membres.

Eurojust étant basée au Luxembourg, cette réforme concerne directement notre pays, tant sur le plan institutionnel qu'en matière de coopération judiciaire et policière avec cette agence.

Force est cependant de constater que l'ensemble de ces mesures reste presque exclusivement axé sur le renforcement des capacités répressives et d'enquête, sans que la dimension préventive de la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière ne fasse l'objet d'une attention comparable.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice :

- Quelle est la position de Monsieur le ministre des Affaires intérieures et de Madame la ministre de la Justice sur cette réforme et sur l'orientation générale que prennent Europol et Eurojust, à savoir des agences aux moyens et compétences considérablement élargis, notamment vers de

nouveaux domaines technologiques (intelligence artificielle, cryptomonnaies et chiffrement) et vers une capacité d'action plus autonome ?

- Comment Monsieur le ministre des Affaires intérieures et Madame la ministre de la Justice évaluent-ils, plus spécifiquement, le rôle et les responsabilités accrues qui incomberaient au Luxembourg du fait de sa position d'État hôte d'Eurojust ?
- Est-ce que les membres du Gouvernement partagent le constat que le volet préventif de la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière reste, à ce stade, nettement moins développé que le volet répressif ?
- Dans l'affirmative, le Gouvernement entend-il porter, au niveau national et dans les négociations européennes à venir, une demande de rééquilibrage en faveur de davantage de mesures préventives ?
- Le Gouvernement estime-t-il souhaitable de renforcer, dès à présent, ses propres efforts nationaux de prévention de la criminalité organisée, indépendamment de l'issue des négociations sur la réforme d'Europol et d'Eurojust ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député